



**Département du Finistère**  
**Commune de Trégarantec - 29260**  
Tél : 02 98 83 61 65  
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de procurations : 3 Absents excusés : 3	L'an 2022 le 25 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur PHELEP Jean-Louis, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Étaient présent.e.s :	PHELEP Jean-Louis Maire, HENRY Samuel 1er adjoint, Yann TOUDIC (2ème adjoint), CORRE Magali 3ème adjoint, Charles-Henri DEBONNAIRE, BOIVIN Romuald, ROUDAUT Xavier, ALANOU Yann, MAUDIRE Pierre, LOAEC Maryse
Absents excusés	VEIGA-FERNANDES Gabriel (procuration à Charles-Henri DEBONNAIRE) LE ROUX Marion (procuration à Pierre MAUDIRE) BOUCHER Maryline (procuration à Magali CORRE)
Secrétaire de séance :	Samuel HENRY
<b>Délibération n°2022 - 34</b> <b>Pacte social - signature convention territoriale globale CAF</b>	

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, la Communauté Lesneven Côte des Légendes a impulsé une démarche ambitieuse et novatrice auprès des partenaires du territoire : LE PACTE SOCIAL. Il réunit les acteurs locaux de cohésion sociale dit structurants, ainsi on retrouve la CLCL, la Caf du Finistère, le Conseil Départemental du Finistère, l'Education Nationale, la Maison de l'Emploi, l'association Familles Rurales de Guissény et le Centre Socioculturel Intercommunal.

La volonté politique est d'impulser sur le territoire une démarche partenariale forte où la dimension collective en est le fondement.

Pour ce faire :

- Un travail est amorcé depuis 2017, des enjeux ont été partagés : interconnaissance des acteurs, accessibilité, accompagnement à la parentalité et mobilité.
- La gouvernance définie : **comité de pilotage** – instance politique ; **comité des financeurs** – instance politique regroupant la CLCL, la Caf du Finistère et le Conseil Départemental, **comité technique** – instance technique et **groupes de travail** composés d'acteurs ressources et/ou locaux.
- Au-delà de l'ambition politique communautaire de décloisonner les politiques et tendre vers de la transversalité pour prendre la question du vivre ensemble sur le territoire dans sa globalité. Les instances attachent également une importance à la définition d'un plan d'actions autour des 4 enjeux dégagés.

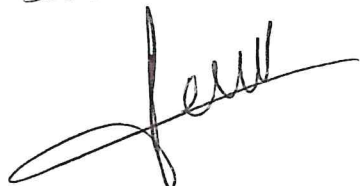
Ainsi, un projet a été rédigé précisant l'objet, les champs d'interventions de chacun des partenaires, les enjeux partagés, les engagements, les modalités de collaboration, l'évaluation et le plan d'actions. C'est dans ce cadre que s'inscrit la contractualisation avec la Caf du Finistère – la convention territoriale globale – CTG. Cette dernière assure des soutiens financiers à la communauté de communes et aux communes pour les projets développés et les compétences portées. Les collectivités territoriales et la communauté de communes seront signataires de l'unique document : le pacte social incluant la convention territoriale globale.

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale en date du 5 juillet 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présent.e.s

**Approuve la démarche Pacte social et de fait la convention territoriale globale  
Autorise le Maire à signer le Pacte Social et la convention**

Samuel HENRY  
Secrétaire de séance



Fait à TRÉGARANTEC,  
Le 29 novembre 2022

Jean-Louis PHELEP  
Maire



Transmise au représentant de l'Etat le:

Affichée le

Le Maire : Jean-Louis PHELEP

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.